

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 14 mars 2017

**N°34/03/2017 : RETROCESSION DES PARCELLES CADASTREES HK 38 ET 41  
SITUEES A BAGATELLE PORTEES PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL  
DE MONTAUBAN**

*L'an deux mille dix-sept, le mardi 14 mars à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 08 mars 2017.*

**Etaient présents** : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

**Pouvoirs** : 9

Mesdames, Messieurs Philippe FRANCOIS à Pierre Antoine LEVI, Jean GARROCCQ à Marie-Claude BERLY, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Nicole ROUSSEL à Danielle AMOUROUX, Quentin SUCAU à Georges DARUL, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Carole DUNET-SCHUMANN à José GONZALEZ, Pauline BLANC à Valérie RABAULT

**Ne participe pas au vote** : Monsieur Jean-François GARRIGUES

**Monsieur Maxime BERAUDO donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Par délibération du 18/12/2013 la Ville de Montauban a décidé de confier le portage des terrains cadastrés HK 38 et 41 à l'Etablissement Public Foncier Local de Montauban (EPFL) dans l'attente de l'aménagement d'un terrain de sport supplémentaire sur le site du stade de Bagatelle.

L'EPFL par délibération du 19/12/2013 a validé l'acquisition et le portage de ces terrains au titre du volet « équipements publics ». L'acte d'achat a été signé le 11/03/2014.

Aujourd'hui, la Ville envisage de procéder à la réalisation de l'opération d'extension des installations du stade de Bagatelle et demande à l'EPFL de lui rétrocéder les parcelles HK 38 et 41.

Conformément à l'article 2.3 de la convention de portage signée avec l'EPFL « le prix de cession correspond au prix des immobilisations constitué du prix d'acquisition principal payé par l'EPFL (ou valeur vénale d'acquisition) auquel s'ajoute les frais d'acquisition (frais d'acte, notaire, opérateur foncier, géomètre,...).

Les terrains HK 38 et 41 ont été acquis par l'EPFL au prix de 21 714,00 euros (valeur vénale) auquel s'ajoute les frais d'acquisition 1 034,10 euros soit un montant global de 22 748,10 euros.

Vu l'avis des domaines en date du 3 février 2017, portant estimation de ces terrains à 21 700 € (+/- 10%),

Vu les crédits ouverts au Budget de l'exercice 2017 ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- accepter la rétrocession par l'EPFL à la Ville de Montauban des parcelles cadastrées HK 38 et 41 au prix de 22 748,10 euros, frais de notaire en sus,
- autoriser Madame le Maire à signer l'acte authentique correspondant à mener toutes les procédures et signer tout autre document nécessaire.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **20 MARS 2017**

De sa publication/affichage le **20 MARS 2017**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 15 mars 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

